

Programme Phare et Tacis pour la démocratie

Appel à propositions

(95/C 185/12)

Le programme de l'Union européenne Phare et Tacis pour la démocratie, a été lancé par la Commission européenne en 1992, à la suite de l'Initiative européenne pour la démocratie du Parlement européen. Le programme européen pour la démocratie vise à contribuer à la consolidation des procédures et pratiques démocratiques pluralistes, et également des principes de droit, afin de soutenir le processus global de réforme économique et politique dans les pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) (*), et dans les Nouveaux Etats indépendants (de l'ex-Union soviétique) (NEI) (***) et en Mongolie.

Phare and Tacis sont les noms des initiatives de l'Union européenne destinées à aider au développement de liens économiques et politiques harmonieux et prospères entre l'Union européenne et les pays partenaires susmentionnés, par l'octroi de subventions afin de promouvoir la transition vers des économies de marché et des sociétés démocratiques.

Objectifs:

Le programme Phare et Tacis pour la démocratie a pour objectif de promouvoir:

- l'acquisition de connaissances et de techniques dans le domaine de la pratique et de l'organisation parlementaires par des groupements d'hommes politiques de différents partis et par des membres du parlement;
- le renforcement d'organismes et d'associations non gouvernementaux qui, par leur vocation et leurs activités spécifiques, peuvent contribuer à la promotion d'une société démocratique pluraliste;
- le transfert d'expérience spécifique et de compétences techniques dans le domaine de la pratique démocratique et des principes de droit à des groupements et associations professionnels dans les pays concernés.

Participants:

La participation est ouverte à tous les organismes non gouvernementaux, légalement constitués, sans but lucratif, établis dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans l'un des pays suivants: Albanie, Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque, Slovénie (pays éligibles pour Phare) et Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan,

(*) Albanie, Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque et Slovénie.

(**) Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine et Ouzbékistan.

Moldavie, Mongolie, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Ouzbékistan (pays éligibles pour Tacis).

Tous les projets doivent avoir une dimension communautaire et prévoir la collaboration d'au moins 1 institution partenaire originaire d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'une institution internationale ayant des représentations dans au moins 2 Etats membres de l'Union européenne. Les Etats membres de l'Union européenne sont les suivants: Belgique, Allemagne, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Suède et Royaume-Uni.

Domaines concernés:

Les projets traiteront de façon claire et pertinente des questions et problèmes essentiels soulevés par le développement démocratique. La priorité sera accordée aux domaines d'activité suivants:

- pratique et organisation parlementaires;
- transparence de l'administration et de la gestion publique;
- développement d'organisations non-gouvernementales et des structures représentatives;
- médias indépendants, pluralistes et responsables,
- sensibilisation de l'opinion et instruction civique;
- promotion et surveillance des droits de l'Homme;
- surveillance civile des mécanismes de sécurité,
- droits des minorités, politique de l'égalité des chances et de la non-discrimination.

Les projets devront proposer des objectifs clairement définis et un programme de travail détaillé.

Priorités:

La priorité sera donnée à des projets de grande qualité qui, dans l'optique de la Commission, se concentreront sur des domaines et des questions exigeant une aide urgente.

Financement:

La Commission financera 80 % du coût des projets, avec un montant maximal de 200 000 écus par projet. Pour ce qui concerne la contribution du candidat, pas plus de 10 % du coût total du projet ne peut être en nature.

Sélection:

La Commission européenne est assistée dans la gestion du programme pour la démocratie par la Fondation européenne des droits de l'Homme. L'évaluation initiale des candidatures sera faite par la Fondation européenne des droits de l'Homme, dont les recommandations seront ensuite prises en considération par un conseil, comprenant des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil de l'Europe. La sélection définitive sera établie par la Commission européenne.

Date limite de réception des candidatures:

Les candidats sont tenus d'élaborer un dossier de projet complet, selon les dispositions du formulaire de candidature, et de transmettre leur candidature en 5 exemplaires au Bureau de la Fondation européenne des droits de l'Homme, 70, avenue Michelange, à B-1040 Bruxelles.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 31. 10. 1995.

Les formulaires de candidature peuvent être obtenus dans un des bureaux de la Fondation européenne des droits de l'Homme énumérés ci-dessous.

Tous les candidats seront informés du résultat de l'évaluation de leur candidature dans le mois suivant la décision de financement des projets sélectionnés par la Commission.

Renseignements:

Pour de plus amples renseignements sur le programme pour la démocratie, le programme Phare et Tacis pour la démocratie, de l'Union européenne, peut être consulté à la Fondation européenne des droits de l'Homme.

Bureau central en Belgique: 70, avenue Michelange, B-1040 Bruxelles, tél./télécopieur (32-2) 736 84 05 (Phare)/ (32-2) 732 66 53 (Tacis), télécopieur (32-2) 734 68 31, courrier électronique: ehref@gn.apc.org.

Bureau en République tchèque: 53, Taborska Street, CZ-14000 Prague 4, tél. (42-2) 61 21 56 05 (Phare), télécopieur (42-2) 61 21 56 04, courrier électronique: adm@phare.cz.

Bureau en Pologne: Nowowiejska 1/3 m 12, PL-00-634 Warsaw, tél./télécopieur (48-22) 25 07 93 (Phare), courrier électronique: EHRF@Plearn.Bitnet ou EHRF@Plearn.Edu.Pl.

Séminaires «techniques de réunion»**Avis d'appel à manifestation d'intérêt**

(95/C 185/13)

1. **Nom, adresse, numéros de téléphone, de télégraphe de télex et de télécopieur du service ordonnateur:** Commission des Communautés européennes, direction générale du personnel et de l'administration unité IX.C.1. «Politique immobilière, options et contrats», ORBN 1/69, rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel.

Tél. 295 21 00. Télécopieur 295 23 72.

2. **Type:** Avis d'appel à manifestation d'intérêt. Les personnes souhaitant déposer leur candidature pour l'inscription dans une liste sont invitées à le faire conformément aux dispositions du présent avis.

Le service ordonnateur inscrira dans la liste les candidatures satisfaisant aux critères mentionnés au point 8 ci-après. Ensuite le cahier des charges et l'invitation à soumissionner seront transmis à tous les candidats figurant dans la liste.

La liste découlant du présent avis sera exclusivement utilisée pour des marchés de valeur estimée inférieure aux seuils des directives «marchés publics» concernées et pour ceux repris dans l'annexe 1 B de la directive «marchés publics de services» (92/50/CEE).

3. a) **Description exhaustive de la/de(s) matière(s) couverte(s) par l'appel à manifestation d'intérêt:**

- L'organisation et l'exécution d'une série de séances de formation destinées aux fonctionnaires et autres agents de la Commission de Communautés européennes.
- L'objectif est de donner aux participants appelés à participer à ces réunions une connaissance et un entraînement suffisants sur les techniques relatives aux réunions. La maîtrise de ces techniques devrait permettre d'augmenter la qualité des réunions et contribuer efficacement à leur bon déroulement.
- Ces actions de formation qui seront proposées en français, anglais et allemand s'adressent à une population multiculturelle. Il est indispensable que les séances de formation soient dispensées dans la langue maternelle des animateurs.
- Les groupes seront constitués de 15 participants maximum par séminaire.